



Paris, le 19 juin 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

«**Décarbonation : la FNSEA prête à relever des défis mais exige des compensations** »

Lors des Assises des Finances publiques ce lundi 19 juin au matin, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a annoncé la suppression progressive de la détaxation sur le GNR en agriculture, comme dans les autres secteurs, d'ici à 2030.

Pour la FNSEA, cette mesure fiscale prise dans un objectif budgétaire n'est en aucun cas une réponse adaptée aux enjeux de transition des carburants agricole vers la sortie des énergies fossiles dans un objectif de décarbonation. Raison pour laquelle la FNSEA revendique depuis quatre ans la mise en œuvre d'une feuille de route dans laquelle est envisagée une neutralité du coût pour les agriculteurs afin de préserver leur capacité à produire.

La FNSEA appelle donc à une réflexion sur la décarbonation des carburants utilisés par les engins agricoles en cohérence avec la mise en œuvre de la planification écologique portée par la Première ministre.

En effet, si la FNSEA souhaite qu'une feuille de route efficace soit établie, intégrant des mesures fiscales et budgétaires, c'est avant tout pour planifier, avec les parties prenantes (constructeurs de matériel, producteurs et distributeurs d'énergie...), l'approvisionnement et l'utilisation de l'énergie de demain.

Si, comme la FNSEA le porte, la décarbonation passe par une incorporation plus importante de biodiesel, de nombreux sujets doivent être arbitrés en amont de la décision : questions d'allocation de la ressource en biodiesel entre les secteurs d'activité, régime juridique et fiscal applicable à un carburant de type B 30, difficultés concernant l'application des garanties constructeurs...

Cela rend indispensable la mise en place de mesures compensatoires. En effet, la taxation réduite actuelle reste un facteur de compétitivité de la Ferme France, notamment pour compenser les coûts de main-d'œuvre plus importants en France que chez nos compétiteurs européens et mondiaux, ces coûts ne pouvant être répercutés sur l'aval. Une augmentation se traduira directement dans le compte de résultat et doit donc faire l'objet de compensations réelles dans chacune des fermes françaises.

Sans mesures justement dimensionnées, conduire à la fois une mesure budgétaire de réduction de la détaxation du GNR et augmenter les taux d'incorporation de biodiesel, plus onéreux à produire, aboutirait clairement à une double sanction, incompatible avec les objectifs de souveraineté alimentaire et de transition énergétique portés par l'agriculture française.

Contact : FNSEA – Boris Cavaglione – boris.cavaglione@reseaufnsea.fr – 07 78 11 69 86